

## POLITIQUE DE COMPENSATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DE L'ARPAE (PATINAGE ESTRIE)

Activité	Personnes autorisées / Note	Déplacement	Hébergement	Repas	Inscription/billet	Pré-autorisé
Conseil d'administration Bureau de direction Comité, sous-comité, test centralisés, CSLE	Membre des CA, CD, comités et sous-comités reconnus par l'ARPAE	Règlement de Patinage Canada : 0.52¢ / km ou montant forfaitaire de 12 \$				Président Trésorier
Officiels : Formation, Mise à jour, Perfectionnement <b>Si la diffusion web est offerte, l'ARPAE remboursera les dépenses à 50%</b>	- Officiel en règle ou aspirant officiel - Formations à l'extérieur de la région <i>Exception : si l'officiel doit franchir, à l'intérieur de la région, une distance supérieure à 150 kilomètres (aller-retour).</i> - Remboursement des frais autres que l'inscription, autorisé seulement si l'officiel complète la formation**	Règlements de Patinage Canada : 0.52¢/km	*Co-chambrage si plus d'un officiel	Per-diem : Déjeuner 10\$ Diner 15\$ Souper 25\$	Inscription	Président VP administratif Trésorier Responsable des officiels
Officiels : Compétition	Officiel en règle ou aspirant officiel	Règlement de Patinage Canada : 0.52¢ / km ou un montant forfaitaire de 12 \$ par jour. Indemnité de covoiturage : voir la politique de la PQ	*Co-chambrage si plus d'un officiel	<u>Per-diem</u> : • 35\$ lorsque le diner est servi par le comité de la compétition. • 25\$ pour le souper lorsque les services de l'officiel sont requis la veille de l'événement.		Président(e) Président(e) de la compétition Représentant(e) technique
Bénévoles : Formation Activités spéciales	La constitution de toute délégation devra faire l'objet d'une discussion préalable au conseil d'administration de l'ARPAE.	Règlements de Patinage Canada : 0.52¢ / km	*Co-chambrage si plus d'une personne	<u>Per-diem</u> : • Déjeuner 10\$ • Diner 15\$ • Souper 25\$	Inscription Billet	CA ARPAE
AGA FPAQ CONGRÈS FPAQ	La constitution de toute délégation devra faire l'objet d'une discussion préalable au conseil d'administration de l'ARPAE.	Règlements de Patinage Canada : 0.52¢ / km	Président(e) *Co-chambrage pour les autres délégués	<u>Per-diem</u> : • Déjeuner 10\$ • Diner 15\$ • Souper 25\$	Inscription Billet	CA ARPAE
Lauréats FPAQ	Cette délégation comprend non seulement les représentants désignés du CA, mais également les parents des athlètes mis en nomination, les officiels et les administrateurs aussi mis en nomination.	Règlements de Patinage Canada : 0.52¢ / km	Membre du CA *Co-chambrage		Billet	CA ARPAE
AGA Patinage Canada	Président(e) Le président peut décider de participer en partie ou en totalité selon les finances de l'ARPAE.	Règlements de Patinage Canada : 0.52¢ / km Billet avion	Président(e)	<u>Per-diem</u> : • Déjeuner 10\$ • Diner 15\$ • Souper 25\$	Inscription Bille	
Mérite sportif	Président, porteur du dossier, nommé				Billet	

\*Co-chambrage : Si un délégué partage sa chambre avec une personne non autorisée, ce délégué devra assumer 50% des frais d'hébergement.

\*\*Toutes les étapes avant le stage doivent être complétées pour que la formation soit considérée comme complétée.